La vie politique au début de la Révolution

Série J

La période révolutionnaire est complexe. Trois types de régimes : monarchie, empire, république. 4 constituions : 1789, 1793, 1795, 1799-1800

Intenses activités intellectuelles, associatives de débats… Avant 1789 il y avait déjà une vie associative : le roi et l'Eglise étaient les seuls chefs par lettres patentes ou autorité à créer une confrérie.

Lieu de sociabilité en provinces => 13 académies provinciales en 1715, 31 en en 1789 ; des sociétés d'agriculture : 19 entre 1760 et 1789 dans l'élan des physiocrates

Regroupent la noblesse, les hommes d'Eglise, grands bourgeois

Les réunions informelles => le club de l'entresol années 1720,

=> remarques sur l'action du gouvernement

Arrêté par le Cardinal de Fleury en 1731

Les salons de Mme Geoffrin ; Lambert ; Helvétius et de Duplessy ; immortalisé en 1755 à posteri par le Monier

Développement de la maçonnerie => ressorts nombreux , anglomanie, snob ; 850 en 1789 ; elles tiennent des registres

Bulle In eminenti => interdit aux catholiques ; les Orléans

Les frères sont égaux mais pas tout à fait.

B) Les nouveauté de la Révolution

Liberté d'opinion, de presse => le Roi pour préparer les états généraux ; plaidoyer de Mirabeau sur la liberté de la presse dans la DDHC art. 10 et 11

Liberté d'opinion, de réunion => clubs, de sociétés ; et en 1791 à l'issu de troubles => deux choix incarnés par Abbé Grégoire et Le Chapelier => le conservateur => du 29 et 30 septembre 1791

Parallèlement, la liberté de la presse qui est discutée => divisions au sein de l'assemblée constituante et le projet de loi du 22 août 1791 du député Thouret => très libérale et créé quelques délits par des propos vagues => interdiction à la désobéissance civile, à la résistance des autorités ou que l'on calomnie une personne strictement dit.

En 1792 : commune de Paris et donc 1793 => droit encore plus libéral et en septembre 1793 => loi des suspects très dur sur les libertés jusqu'en juillet 1794.

En 1795, constitution du Directoire => réaffirme la liberté mais avec des devoirs alloués au citoyens.

La loi votée pour un an

II) La participation accrue des citoyens au débat public

A) L'expérience du Parlement

Elu sur leurs noms, naissent des partis et des sensibilités : né avec des groupes les Feuillants à droite, à gauche les Jacobins et d'autres indécis, indépendant.

L’unité n’était pas direct mais peu à peu s’est constitué ; pas de discipline de parti ; se sont les historiens qui ont affublé les parti

Sous le Directoire, l’Assemblée a des sensibilités et des groupes => Conseil des Cinq-cents et le Conseil des Anciens, balancement de droite à gauche amis ça ne sert à rien et on les dézingue à chaque fois et donc Bonaparte apparaît la solution

B) Les clubs de la Révolution

300 clubs fin 1790 à 6000 en 1793

La société des Amis des Noirs : Mirabeau, Condorcet, La Fayette, l’Abbé Grégoire, Sieyès

La société des Amis de la Constitution octobre 1790 => demande d’affiliation dans un ancien couvent sous la direction de Laclos

A Bordeaux,

Société du café national ou club national commençant Desfieux ; Pierre Bernadau ; pleins des clubs ou des gens qui se joignent

Que fait-on chez les jacobins ? Consensus par un règlement où ils discutent de la stratégie électorale, le roi s’enfuit et la loi vote son enlèvement => Brissot est contre avec la scission des Jacobins => 4/5 sont pour respecter le règlement création des Feuillants ; Les Jacobins restent à la majorité dont Robespierre

C) Sous la République

Au cours de l’automne, les Girondins et les Montagnards qui combattent et victoire des Montagnards s’appuyant sur les clubs, un des rouages de la Terreur. Au cours de l’année tout est supprimé.

La loi de Juillet 1793 sous l’impulsion de Robespierre, les comités se sont servis des clubs comme point de pouvoir. Et sous la réaction thermidorienne en août on interdit tout club populaire pensant qu’elles complotent.

Dans la continuité de l’an III accentue ce point. Le citoyen n’existe que dans les assemblée primaire, lors du vote. Mais en 1797, en l’an V, victoire des Clychiens, on casse les monarchistes ont failli pendre le pouvoir et donc soutenir les sociétés en les favorisant. Les cercles constitutionnels. Et donc victoire des Jacobins. Puis on casse à nouveau, les clubs sont à nouveau proscrits

III) Esprit et composition des clubs

A) Etat et esprit des clubs

On est dans la continuité de l’Ancien Régime, le club ne peut qu’à l’unanimité, parce que tous révolutionnaires => on accepte pas que les autres parlent aussi comme les clubs monarchistes ou les contre-révolutionnaires dans le sillage du Comte de Clermont-Tonnerre ; les municipalités sont à peu près révolutionnaires et donc répression.

B) La sociologie des clubs

Au départ, les clubs sont ouverts aux citoyens actifs, censitaires. Des notables, des hommes de lois et des négociants. Ces clubs s'ouvrent peu à peu et à des catégorie par des prix moins élevés pour les cotisations ==> Démocratisation.

Spécificités locales entre les disparités des gens qui composent ces clubs liés aux structures socio-économiques.

Il y une multiplicité de motivation à ces clubs pour les femmes, pour les jeunes

CCL :

La période de la révolution c'est une vie intense et un moment où beaucoup de citoyens ont participé à la vie citoyenne, elle est dans le prolongement d'avant la Révolution. Elle essaime partout avec un objet politique. Est-ce un instrument politique ? Claude Mazauric n'est pas convaincu ne peuvent pas être considérés comme des partis politiques

Les citoyens s'acculturent de la vie politique jusqu'en 1799, date à laquelle le coup d'Etat du 18 brumaire met fin par le Code Pénal donc par les administrations le droit de s'assembler et sera mit fin par la loi de 1901.